

CN 100429  
E140  
FAL

MF/SG  
REPUBLIQUE DU SENEGAL  
P R I M A T U R E

DELEGATION GENERALE  
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE

1979 (2)

I C R I S A T

JOURNEES D'ETUDE  
SUR LES ENTRAVES SOCIO-ECONOMIQUES AU DEVELOPPEMENT AGRICOLE  
DANS LES ZONES TROPICALES SEMI-ARIDES

Hyderabad, février 1979

L'AGRICULTURE SENEGALAISE  
ET SES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

présenté par M. Fall

Février 1979

Centre national de Recherches agronomiques  
de Bambey

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

## I - INTRODUCTION

Le Sénégal est un petit pays situé à l'ouest du continent africain, sa superficie est de 202 000 km<sup>2</sup> environ. Le climat est caractérisé par l'existence de deux saisons nettement tranchées : une saison sèche qui dure 8 à 9 mois et une saison humide de 3 à 4 mois.

Les sols sont pour la plupart des sols ferrugineux tropicaux plus ou moins évolués, caractérisés par leur pauvreté en matière organique et leur perméabilité. Dans certains cas cependant, on rencontre des sols argileux hydromorphes plus ou moins aptes aux cultures irriguées.

Les quantités de pluies enregistrées sont annuellement de 350 mm au Nord et Nord-Ouest à 1000-1500 mm au Sud et Sud-Est.

En matière d'hydrographie de surface, trois fleuves et leurs affluents arrosent le Sénégal mais qui, en raison de l'irrégularité de leur régime, sont salés sur une bonne partie de leur cours pendant certaines périodes de l'année.

Ces conditions générales montrent les difficultés de l'agriculture sénégalaise et les efforts qui ont été menés pour arriver au niveau actuel.

## II - DONNEES GENERALES

Comme la presque totalité des pays d'Afrique, le Sénégal vit de son agriculture et dans une proportion moindre (mais appréciable) de sa pêche maritime. La principale culture d'exportation est l'arachide.

Entre 1960 et 1972, la production agricole s'est accrue de 43,2 % soit de 2,8 % par an en francs courants. La monnaie s'étant dépréciée à un taux supérieur, on peut dire que la production agricole a diminué en valeur réelle.

En raison de la sécheresse, la part du niveau des agriculteurs dans le total des revenus des ménages a diminué au cours des dernières années : 40 % en 1966 et 1968, 34 % en 1970, 28 % en 1972.

L'autoconsommation joue un rôle considérable puisqu'elle représente 30 % du revenu des agriculteurs.

Tableau I : Part de l'Agriculture dans la production intérieure brute (aux prix du marché) (milliards de francs CFA courants)

| Années | Produit agricole | % de la PIB totale |
|--------|------------------|--------------------|
| 1965   | 60,56            | 34,24              |
| 1966   | 64,05            | 38,0               |
| 1967   | 58,71            | 35,9               |
| 1968   | 66,18            | 37,1               |
| 1969   | 56,26            | 32,3               |
| 1970   | 63,39            | 33,0               |
| 1971   | 47,88            | 27,5               |
| 1972   | 66,42            | 29,4               |
| 1973   | 47,88            | 24,5               |
| 1974   | 80,7             | 26,9               |
| 1975   | 122,8            | 34,2               |

Source : Situation économique

### III - MOYENS DE PRODUCTION

#### 1. Surfaces cultivées

Le Sénégal a une superficie totale de 202 000 km<sup>2</sup>. En 1972, l'utilisation du sol était la suivante :

|                                    |   |                        |
|------------------------------------|---|------------------------|
| - terres cultivées                 | : | 25 000 km <sup>2</sup> |
| - terres cultivables non utilisées | : | 51 000 km <sup>2</sup> |
| - terres incultes ou pour pâture   | : | 88 000 km <sup>2</sup> |
| - forêts et terres boisées         | : | 33 000 km <sup>2</sup> |

La superficie des terres cultivées n'a pas considérablement varié ; en 1972, elle se répartissait entre les régions de façon suivante :

|             |        |                  |        |
|-------------|--------|------------------|--------|
| Sine-Saloum | : 34 % | Casamance        | : 14 % |
| Diourbel    | : 22 % | Fleuve           | : 8 %  |
| Thiès       | : 15 % | Sénégal oriental | : 7 %  |

Les superficies cultivées dans le Cap-Vert sont négligeables par rapport à celles des autres régions.

## 2. Main-d'oeuvre

D'après les résultats de l'enquête démographique, 70 % de la population active travaillaient dans le secteur agricole. S'il est probable qu'en hivernage la population effectivement occupée par les travaux de culture est beaucoup plus importante, le manque de main-d'oeuvre disponible à certaines périodes du calendrier cultural crée quelquefois des problèmes sérieux.

## 3. Les autres facteurs de production

- Le matériel agricole a été multiplié par 7,5 par rapport à 1965 (tableau II).

- La consommation de fongicides est très irrégulière. En 1973, elle est cependant cinq fois supérieure à celle de 1960 (tableau III).

- L'utilisation d'engrais a atteint son maximum pour la campagne 1967-1968. Pour des raisons diverses (résultats médiocres des campagnes agricoles, dégradation du pouvoir d'achat des paysans), la consommation a beaucoup diminué (tableau IV).

- Par contre, les cessions de semences sélectionnées se sont sensiblement accrues : 29 187 tonnes en 1960, représentant 40 % du total des semences distribuées, 92 725 tonnes soit 85 % du total pour la campagne 1972-1973.

Tableau II : Evolution du matériel agricole en service  
(source : situation économique)

| Années  | Matériel |         |                           |          | Autres<br>(1) |
|---------|----------|---------|---------------------------|----------|---------------|
|         | Semoirs  | Houes   | Souleveuses<br>d'arachide | Charrues |               |
| 1960-61 | 43 000   | 4 500   | -                         | 1 000    |               |
| 1965-66 | 93 879   | 35 500  | 5 536                     | 6 494    | 1 505         |
| 1970-71 | 120 196  | 101 726 | 17 448                    | 8 268    |               |
| 1971-72 | 129 492  | 117 621 | 19 298                    | 11 622   |               |
| 1972-73 | 141 977  | 140 346 | 25 268                    | 16 051   | 3 756         |
| 1973-74 | 154-990  | 161 300 | 30 612                    | 21 535   |               |
| 1974-75 | 171 468  | 187 440 | 35 362                    | 33 713   |               |
| 1975-76 | 188 958  | 219 362 | 41 582                    | 38 776   |               |

(1) butteurs, billonneurs, épandeurs d'engrais, divers...

Tableau III : Evolution de l'utilisation de fongicides

| Années  | Quantités<br>en tonnes |
|---------|------------------------|
| 1960-61 | 23,8                   |
| 1965-66 | 74,3                   |
| 1970-71 | 35,5                   |
| 1971-72 | 81,2                   |
| 1972-73 | 105,8                  |
| 1973-74 | 70,0                   |
| 1974-75 | 108,0                  |

Tableau IV : Evolution des engrais consommés (milliers de tonnes)

| Données | Engrais<br>arachide | Engrais<br>Mil | Engrais<br>Riz | Engrais<br>coton | Engrais<br>maraf-<br>cher | Urée | Total |
|---------|---------------------|----------------|----------------|------------------|---------------------------|------|-------|
| 1970-71 | 6,5                 | 6,2            | 0,5            |                  | -                         |      | 13,2  |
| 1971-72 | 12,5                | 10,5           | 1,0            |                  | 0,4                       |      | 24,4  |
| 1972-73 | 22,2                | 19,5           | 0,2            |                  | 0,4                       |      | 42,3  |
| 1973-74 | 19,9                | 14,1           | 5,3            |                  | 0,9                       |      | 40,2  |
| 1974-75 | 28,6                | 24,9           | 4,3            | 4,0              | 0,1                       | 1,5  | 57,9  |
| 1976-76 | 36,9                | 26,8           | 4,0            | 6,6              | 0,8                       | 9,7  | 68,5  |

Source : DGPA (Direction générale de la Production agricole)

#### IV - LA PRODUCTION AGRICOLE

##### 1. Les cultures vivrières

Les Mils et Sorghos intéressent près de la moitié des superficies cultivées et demeurent la principale culture vivrières du Sénégal. La production qui avait atteint un niveau record en 1974-75 a diminué surtout en 1976-77.

Les rendements diffèrent considérablement d'une année à l'autre, la moyenne varie pour le mil entre 500 et 600 kg/ha.

|               | 72-73 | 73-74 | 74-75 | 75-76 | 76-77 |
|---------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| ha (milliers) | 936   | 1 093 | 1 154 | 900   | 952   |
| tonnes ( " )  | 323   | 570   | 795   | 677   | 553   |

Le riz : La production ne couvre qu'une faible partie de la consommation (environ 25 %). La production de paddy dépasse à nouveau les 100 000 t depuis 1974-75 (consommation évaluée à environ 400 000 t) après 2 campagnes particulièrement déficitaires. Les trois régions productrices de riz sont :

- la Casamance (en moyenne : 80 000 t de riz) qui produit du riz pluvial, mais presque entièrement autoconsommé. Des projets hydro-agricoles sont en cours de réalisation ;

- la région du Fleuve (30 000 t en moyenne de paddy par an). La mise en valeur du delta est effectuée par la SAED (Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta). La solution qui prévaut actuellement est l'intensification des rendements rizicoles sur les 10 000 ha cultivés grâce à des stations de pompage qui permettent un système tertiaire d'irrigation en amont ;

- la région du Sénégal oriental produit du riz mais les quantités ne sont pas encore très appréciables.

#### Les autres cultures vivrières :

- Le maïs : 47 000 t estimées en 1976-77, se développe dans les régions du Sénégal oriental, Casamance et Sine-Saloum.

- Le niébé : 16 000 t en 1976-77. Le Centre-Nord est le principal producteur.

- le fonio : 3 908 t sur 8 662 ha en 1974-75 (2 172 t en Casamance).

- le manioc : 120 000 t est en expansion.

#### Les cultures maraîchères :

Le niveau des 100 000 t a été dépassé en 1975. 3 régions représentent l'essentiel de la production maraîchère : le Cap-Vert avec 40 426 t en 1975 sur 2 548 ha, la région de Thiès avec 19 917 t sur 1 370 ha et la région du Fleuve avec 18 144 t.

D'autre part, les aménagements de la BUD Sénégal qui portaient sur une superficie de 575 ha en 1975 ont produit en 1976

## 2. Les cultures industrielles

### Arachide

Il s'agit de la principale culture industrielle ; la moyenne de production sur 17 années se situe à environ 900 000 t malgré des niveaux de production particulièrement bas en période de sécheresse.

Tableau V : Evolution de la valeur globale de la récolte d'arachide  
(en milliards de francs CFA)

|                                                   | Campagnes |         |         |         |
|---------------------------------------------------|-----------|---------|---------|---------|
|                                                   | 1970-71   | 1971-72 | 1972-73 | 1973-74 |
| Valeur CAF des exportations                       | 16,4      | 29,3    | 20,1    | 38,5    |
| Montant des ventes                                | 20,4      | 33,9    | 25,0    | 44,3    |
| Recette globale de la campagne                    | 21,7      | 35,9    | 26,1    | 47,2    |
| Valeur au producteur de la récolte commercialisée | 9,6       | 17,8    | 10,7    | 12,8    |
| Valeur ajoutée par le commerce et l'industrie     | 9,4       | 13,0    | 13,1    | 29,9    |

### Coton :

La production de coton a permis de satisfaire très largement les besoins de l'industrie textile locale. Le niveau de la production est actuellement de 45 000 t de coton-graine, donnant 15 à 17 000 t de fibres.

### Canne à sucre, Tomate industrielle :

- L'introduction de la canne à sucre avec la création du complexe sucrier de Richard-Toll permet une production de sucre de plus de 20 000 t par an.

- Pour la tomate, les exploitations agricoles en place et les industries installées permettent de mettre sur le marché 2 000 à 5 000 t de concentré pour des besoins globaux de l'ordre de 10 000 t.

## V - LES ORIENTATIONS GENERALES DU Ve PLAN DE DEVELOPPEMENT

L'agriculture est une priorité absolue au niveau du plan quinquénal sénégalais.

Au cours du Ve Plan, l'accent est surtout mis sur la mise en oeuvre des grands projets du développement rural. D'une part, le déficit vivrier global reste élevé et atteint en année moyenne 300 000 tonnes de céréales dont les deux tiers en riz. D'autre part, du point de vue nutritionnel, il demeure des disparités tragiques et les catégories les plus vulnérables ont souvent des apports calorifiques inférieurs à la normale.

L'examen de la balance commerciale montre que les exportations de produits en provenance du secteur rural représentent un pourcentage, quoique décroissant, encore supérieur à 50 %.

Les importations de produits alimentaires constituent plus du tiers des importations totales. C'est pourquoi certaines mesures seront prises :

a) Le développement des exportations des produits ruraux :

Il sera tenu compte d'une série de contraintes :

- les potentialités du pays
- les prix de revient prévisionnels nationaux et l'évolution des cours mondiaux
- les débouchés ouverts aux produits sénégalais.

b) La substitution d'importations par des produits locaux du secteur

L'examen des produits importés et des capacités techniques de production du Sénégal montre :

- que 50 % de ces importations sont techniquement résorbables à moyen terme grâce à la promotion d'une production nationale ;

- que 90 % le seraient à plus long terme.

c) Substitution des importations par l'expansion de la production céréalière

- projet de production de blé
- croissance de la production de riz avec les projets

- augmentation de la production du mil par l'augmentation des rendements et l'extension des surfaces grâce à des programmes de colonisation
- maïs : triplement du volume grâce à de nouvelles terres et à des périmètres irrigués.

d) Substitution des importations par modification de l'alimentation, de la transformation et de la distribution

## VI - POLITIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

### 1. La loi sur le domaine national

Au terme de cette loi, l'état détient les terres du domaine national en vue d'assurer leur utilisation et leur mise en valeur rationnelle, conformément aux plans de développement et aux programmes d'aménagement.

Les terres agricoles sont gérées sous l'autorité de l'état par un conseil rural. L'usufruit de la terre appartient à celui qui l'exploite. La finalité de cette loi est la lutte contre les grands propriétaires (lamanos) et la protection des sans-terres. Son application n'est pas encore totalement dans les faits.

### 2. Les objectifs de la politique agricole

Les objectifs sont déterminés par le plan au niveau national et régional.

Il s'agit pour le pays de stabiliser la production arachidière à 1 200 000 t et, parallèlement à l'augmentation des autres produits d'exportation, de diversifier et d'augmenter notablement la production alimentaire et particulièrement céréalière, avec une production brute de 1 221 000 t de céréale en 1981 (riz, mil, maïs, blé).

Ces objectifs seront atteints par une politique adéquate de mise en place de facteurs de production, une commercialisation des produits avec un prix rémunérateur au producteur et un encadrement efficace du monde rural.

### 3. Le programme agricole national

A pour objet de mettre à la disposition des paysans, par le canal de l'organisation coopérative, des engrais et des fongicides, des matériels individuels et collectifs de culture attelée.

- Le matériel est en partie subventionné et fourni à crédit pour une durée de 5 ans.

- Le prix des engrais a été fixé à 25 fCFA en 1977, soit un taux de subvention de 40 % et l'urée à 35 fCFA.

- Les semences sont fournis par l'ONCAD<sup>(1)</sup> et le remboursement se fait à la récolte.

- Les coopératives sont chargées de recenser les besoins des paysans et de récupérer les dettes.

Des problèmes importants subsistent cependant au sein de ce programme :

- retard dans le système de distribution
- non satisfaction de certaines commandes
- difficulté de remboursement des dettes en cas de sécheresse.

### 4. La commercialisation des produits agricoles

L'ONCAD (1) détient le monopole de la commercialisation de l'arachide, des mils, maïs, niébé. Pour le paddy, la commercialisation est réalisée par des organismes techniques régionaux. Le coton, quant à lui, est commercialisé par la SODEFITEX (2).

---

(1) ONCAD : Office national de Commercialisation et d'Assistance au Développement

(2) SODEFITEX : Société de développement des fibres textiles.

L'arachide bénéficie d'un circuit totalement organisé et assez bien structuré malgré certaines insuffisances (stockage, pureté, évacuation vers les huileries).

La commercialisation des céréales n'est pas encore au point et un circuit traditionnel, non officiel, draine d'importantes quantités hors du circuit ONCAD.

Le niveau de la commercialisation, important pour l'arachide (89 % de la production en 1975-76), est donc très faible pour le mil et le paddy (respectivement 2 % et 3 % en 1975-76). Les prix ont été réajustés en 1978 :

|                    |   |      |      |
|--------------------|---|------|------|
| - arachide         | : | 41,5 | FCFA |
| - mil et sorgho    | : | 40   | "    |
| - Maïs             | : | 37   | "    |
| - Riz paddy        | : | 41,5 | "    |
| - coton 1er choix: |   | 49   | "    |

#### Commercialisation

| Tonnes produits commercialisés | 1973-74 | 1974-75 | 1975-79   |
|--------------------------------|---------|---------|-----------|
| Arachide                       | 530 700 | 884 000 | 1 320 000 |
| Mil                            | 30 000  | 36 000  | 12 000    |
| Paddy                          | 4 600   | 3 600   | 3 300     |

#### 5. L'encadrement du monde rural

Les agriculteurs sont encadrés par des sociétés de développement ayant leurs activités dans une zone donnée. Ces organismes s'occupent aussi bien de la vulgarisation des nouvelles techniques que des problèmes d'intendance au niveau paysan et des problèmes de formation. Certains ont des prérogatives dans le domaine de la commercialisation des produits.

## VII - LES PERSPECTIVES

Le Sénégal mise pour l'avenir sur les grands projets tant au niveau national qu'au niveau inter-régional.

Il s'agit :

- des aménagements consécutifs à la réalisation de barrages sur le fleuve Sénégal et la Gambie dans les cadres de l'OMVS (1) et de l'OMVG (2) ;

- des périmètres irrigables qui existent en Casamance ;

- de certaines cultures pour lesquelles les potentialités du Sénégal sont réelles mais leur exploitation est actuellement limitée par la grande compétition internationale. C'est le cas du soja par exemple.

Enfin la motorisation fait son entrée au niveau des travaux post-récoltes, mais appelle un grand discernement dans son utilisation. C'est ainsi que l'on s'oriente vers la motorisation intermédiaire qui demande la petite puissance et permet de rompre certains goulots d'étranglement constatés dans les travaux culturaux.

---

(1) OMVS : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie, Sénégal)

(2) OMVG : Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (Sénégal, Gambie)

## B I B L I O G R A P H I E

- Ve Plan de développement économique et social du Sénégal
- Revue Sénégal en chiffre N.E.A. Dakar
- Agriculture sénégalaise et ses perspectives face à la  
Coopération technique et financière - M. Diène
- L'Economie sénégalaise - Edition 1978 - Ediafric Paris